



Assemblée générale

Distr. générale
29 janvier 2004
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 156 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 27 janvier 2004, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des relations extérieures concernant les récentes manoeuvres menées au Panama en vue de compromettre la procédure judiciaire engagée dans ce pays contre Luis Posada Carriles et les autres terroristes détenus depuis novembre 2000 pour avoir planifié un attentat contre le Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres dans le grand amphithéâtre de l'Université de Panama, attentat qui aurait aussi coûté la vie aux centaines de Panaméens participant à la cérémonie prévue.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 156 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Orlando **Requeijo Gual**



**Annexe à la lettre datée du 27 janvier 2004,
adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère des relations extérieures

Le Ministère des relations extérieures a pris connaissance, avec préoccupation et indignation, des récentes manoeuvres menées au Panama en vue de compromettre la procédure judiciaire engagée dans ce pays contre Luis Posada Carriles et les autres terroristes détenus depuis novembre 2000 pour avoir planifié un attentat contre notre commandant en chef dans le grand amphithéâtre de l'Université de Panama, attentat au cours duquel des centaines de Panaméens participant à la cérémonie prévue auraient aussi trouvé la mort.

En effet, poursuivant ses actions visant à compromettre la procédure, l'avocat du terroriste Posada Carriles, M. Rogelio Cruz, a demandé la récusation du juge Enrique Paniza qui présidait la procédure depuis le début et qui, lors des instances préliminaires au mois de septembre dernier, s'est montré impartial, demandant que les terroristes soient jugés pour les délits évidents commis en République du Panama.

Rogelio Cruz a soutenu que le juge Paniza avait commis des violations de la procédure judiciaire car il a fait preuve de partialité à l'encontre des accusés. De quelle partialité parle M. Cruz lorsque les 46 volumes des procès-verbaux de l'instruction indiquent de plus en plus clairement chaque jour que les terroristes impliqués, dont certains ont utilisé de fausses identités, ont introduit clandestinement des dizaines de kilogrammes d'explosifs en République de Panama et ont planifié et tenté de commettre un acte terroriste abominable?

De quelle partialité parle le défenseur du terroriste Posada Carriles lorsque les antécédents de son client parlent d'eux-mêmes?

Ne s'agit-il pas, sans doute, des personnes qui ont endeillé des dizaines de familles cubaines en commettant l'acte criminel de destruction en plein vol d'un aéronef de la Cubana de Aviación au large des côtes de la Barbade?

Ne sont-elles pas les mêmes personnes qui ont assassiné le diplomate cubain Félix García à New York, le technicien cubain Artaignan Díaz Díaz au Mexique ainsi que Crecencio Galañena Hernández et Jesús Cejas Arias, diplomates cubains en poste à l'ambassade de Cuba en Argentine, entre autres crimes commis contre notre peuple?

L'avocat Rogelio Cruz souhaite-t-il peut-être qu'on déclare nulle toute la procédure au cours de laquelle les autorités judiciaires panaméennes ont fait preuve d'équité et d'impartialité, montrant ainsi leur attachement à la lettre et à l'esprit de la législation de ce pays frère?

Ces actes d'intimidation ont notamment amené le juge Enrique Paniza à demander à être dessaisi de l'affaire, requête soumise à l'examen de la Cour suprême de justice du Panama.

Les manoeuvres de Rogelio Cruz et des personnes qui l'appuient au Panama rencontrent l'assentiment de personnages de la mafia terroriste de Miami, qui a de tous temps conduit et financé la défense des terroristes, avec laquelle ils ont agi et continuent d'agir en collaboration et dont les détenus ont suivi les instructions pour planifier leurs actes.

C'est la même mafia qui dès le début de l'affaire n'a eu de cesse d'obtenir la libération des terroristes et de favoriser leur fuite, comme elle a pu obtenir dans le passé la libération de Luis Posada Carriles d'une prison vénézuélienne et de Gaspar Jiménez Escobedo d'une prison mexicaine. Notre gouvernement n'a cessé de dénoncer ces pratiques et notre peuple a été pleinement informé de l'évolution de cette affaire.

À présent, les manipulations de l'avocat Rogelio Cruz et de ses maîtres de Miami tendent à empêcher que le jugement de l'affaire quant au fond, ordonné par le juge Paniza, ait lieu du 23 au 25 janvier 2004 comme prévu et qu'une nouvelle date soit fixée pendant le mois de mars. Toutefois, on peut penser que ce personnage corrompu et ses chefs entreprendront de nouvelles actions pour que la procédure ne soit pas menée à terme avant novembre prochain car, après quatre ans de détention provisoire des terroristes, la législation panaméenne prévoit une modification des mesures préventives dont ils sont l'objet.

Cela signifierait que les terroristes sortiraient de prison et qu'ils bénéficieraient, par exemple, d'un régime de résidence surveillée, objectif que visaient dès le départ la mafia de Miami et l'avocat de la défense, de sorte à organiser leur fuite.

Outre ces manoeuvres, il ressort d'informations parues dans la presse panaméenne que le Gouvernement des États-Unis a fait pression sur l'exécutif panaméen pour qu'il libère les quatre terroristes. Le quotidien panaméen « El Siglo », dans son édition du 2 janvier dernier, indiquait dans un article intitulé « Pourquoi Colin Powell est venu au Panama » que « ... l'objet réel de la visite qu'a effectuée le Secrétaire d'État des États-Unis le 3 novembre dernier, sous prétexte de la fête du Centenaire de la République, était d'informer la Présidente du Panama, directement, que George Bush souhaiterait que le terroriste vieillissant et ses complices incarcérés dans le pays pour tentative de meurtre soient jugés par contumace ».

Si ces informations étaient avérées, cela signifierait que l'on demande au Gouvernement panaméen de trouver un moyen de relâcher les détenus avant le procès, transformant ainsi la procédure judiciaire en cours depuis novembre 2000 en un simulacre de procès qui tournerait en dérision les autorités judiciaires panaméennes, le peuple cubain et le peuple panaméen.

Il convient de se demander si cette affaire ne faisait pas partie des objectifs de la visite qu'a effectuée à Panama pendant cette période l'autre terroriste Otto Reich.

Tout en dénonçant cette nouvelle manoeuvre visant à empêcher les tribunaux panaméens de rendre justice, le Ministère des relations extérieures condamne les menaces et les actes d'intimidation à l'encontre des figures clefs du procès des terroristes et espère que les autorités judiciaires de ce pays frère ne permettront pas que soit compromise une procédure conduite dans un esprit d'impartialité totale et de justice.

Le Ministère des relations extérieures est tout aussi convaincu que le Gouvernement de la République du Panama, avec lequel il entretient des relations diplomatiques et de coopération fondées sur les normes et pratiques internationales, s'opposera à toute pression ou à toute action concertée visant à libérer les terroristes détenus sur son territoire et qu'il permettra que la justice panaméenne, qui a joué un rôle remarquable dans cette procédure, suive son cours librement et sans entrave.

La Havane, le 19 janvier 2004
